



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 22 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Blanzay dûment convoqué, le 16 septembre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle SURREAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Quorum : 8

Présents : Mrs DENIS-PERRIERE Cyrille, GUILLET Noël, LEROYER Clément, PRADEL Stéphane, PROVOST Jean-Claude, ROUSSEAU James, THOMAS Stéphane, TRIQUET David et Mmes DOUX Annie, MORINEAU Émilie, PETIT Mélissa et SURREAUX Isabelle.

Absents : Mmes AUTET Gwénaëlle, THOMAS Nadia et Mr CORDEAU Jean-François

Pouvoirs : aucun

Conformément aux dispositions de m'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Secrétaire de séance : Mme DOUX Annie

ORDRE DU JOUR

- Arrêt du Procès-verbal de la séance du 25 août 2022,
- Délibération n°20220922-01 Réfection de la toiture grange à tracteur – suite erreur taux de TVA,
- Délibération n°20220922-02 Installation d'un poteau incendie village de la Lizaubière,
- Délibération n°20220922-03 Bail commercial 2 impasse des Anciennes Écoles,
- Délibération n°20220922-04 Convention de servitude avec Orange pour implantation d'une armoire FTTH (PMZ 33363)
- Délibération n°20220922-05 Désignation du correspondant incendie et secours.

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AOUT 2022

Aucune remarque faite par les membres du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

1/ Délibération n° 20220922-01 - Réfection de la toiture grange à tracteur – suite erreur taux de TVA

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que le devis de l'entreprise Sébastien DUTEIL n°2021/51 concernant la toiture de la grange où il y a les tracteurs comporte une erreur au niveau du taux de la TVA, celle-ci doit être à 10%.

Madame Le Maire présente le devis rectifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **RETENIR** le devis rectifié de l'entreprise **DUTEIL SÉBASTIEN** de **BLANZAY (86)** d'un montant de **5 886.50 € HT** soit **6 475.15 € TTC**.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer le devis.

2/ Délibération n° 20220825-02 - Installation d'un poteau incendie village de la Lizaubière

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que la réserve d'eau qui était en place au village de La Lizaubière ne peut plus servir. Il est nécessaire de mettre un poteau incendie.

Elle présente le devis de EAUX de VIENNE-SIVEER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **RETENIR** le devis de EAUX de VIENNE – SIVEER :
Poteau incendie DN100 d'un montant de **2 080.80 € HT** soit **2 496.96 € TTC**.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer le devis.

3/ Délibération n° 20220825-03 - Bail commercial 2 impasse des Anciennes Écoles

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le local commercial situé 2 impasse des Anciennes Écoles se libère le 30 septembre 2022.

Elle leur présente la demande de Madame Séverine CHOPIN qui recherche un local pour son activité de magnétisme et hypnose sur Blanzay.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire de signer un bail commercial avec Madame Séverine CHOPIN, pour l'occupation d'un immeuble communal à usage professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **FIXER le loyer annuel à 400.00 €**, pour les charges d'eau 15€ par an, pour les charges d'électricité 120€ par an et 10 € par mois sur 7 mois pour le chauffage.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer ce bail commercial.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de déploiement de la fibre, une convention de servitude doit être rédigée par Orange pour l'implantation de l'armoire FTTH sur le domaine public.

Pour rappel, cette armoire sera installée à côté des wc publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le projet de convention de servitude
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer celle-ci.

5/ Délibération n° 20220825-05 - Désignation du correspondant incendie et secours

Madame Le Maire fait part du courriel reçu de l'AMF 86 concernant le récent décret N°2022-1091 du 29 juillet dernier qui indique la création de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Il est nécessaire de désigner un élu avant le 1^{er} novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de nommer :

- Mr James ROUSSEAU

QUESTIONS DIVERSES

Sobriété énergétique – parc éclairage public

Courrier de la Sorégies, extinction de 22h à 6h30 du 3 octobre 2022 au 30 avril 2023 soit une économie théorique allant de 10 à 25% de consommation éclairage public.

Changement éclairage à la salle des fêtes en LED

Madame Le Maire va demander des devis.

Eclairage public en LED

Madame Le Maire va demander des devis.

Demande aide pour achat fioul pour son chauffage d'un administré

Madame Le Maire a reçu un administré.

Fête du 27 août 2022

Point sur la fête.

Site internet de la Commune

Il pourrait changer avec une forme plus récente avec de nouvelles fonctionnalités.

Un devis va être demandé à L'AT 86.

Travaux de voirie

Les travaux 2022 sont terminés, il y a des petits problèmes Chez Mauduit, un devis pour clôture bois à la mare au Jeune Balluc va être demandé.

Réunion de la commission voirie le 8 octobre à 14h.

Courrier d'un administré pour une demande de création d'un point d'apport collectif à Blanzay

Pour mettre les poubelles des personnes qui sont en résidence secondaire dont les dates de collecte ne correspondent pas aux dates de présence.

Repas 3^{ème} âge

Le 2 octobre 2022, il faudra mettre les tables le 1^{er} octobre à 20h30.

La séance est levée à 23h00

Prochaine réunion le 20 octobre 2022 à 20h30

Blanzay, le 20 octobre 2022

Le Maire, Isabelle SURREAUX 	La Secrétaire de séance, Mme Annie DOUX 
---	--